

Pr��sences :	J��r��mie Beaugard Gu��rin Richard Beausoleil, vice-pr��sident Robert Bergevin Normand Dansereau (arriv��e � 18 h 48) St��phanie Goulet Danielle Lambert Martine Lavall��e Nadia M��nard Marie-Lou Racine, pr��sidente Audrey Ricard (arriv��e � 18 h 38) St��phany Trudeau
Absences :	Mathieu Bergeron M��lodie D��nomm��e Alexandre D��sy
Directrice g��n��rale par int��rim :	Julie Riopel
Invit��s :	Beno��t Comtois, directeur des investissements du Service des ressources mat��rielles Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative au Service du secr��tariat g��n��ral et des communications Jonathan Fontaine, directeur g��n��ral adjoint

Consid  rant l'absence de madame Marie-  l  ne Laperri  re, secr  taire g  n  rale, il est convenu que monsieur Jonathan Fontaine, directeur g  n  ral adjoint, agira   titre de secr  taire de la pr  sente s  ance.

1. **OUVERTURE DE LA S  ANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

La Pr  sidente constate le quorum et ouvre la s  ance. Il est 18 h 31.

2. **V  RIFICATION DE LA PROC  DURE DE CONVOCATION**

Le directeur g  n  ral adjoint d  clare la proc  dure de convocation conforme   l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-apr  s nomm  e : « LIP »). En conformit   avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a   t   envoy   le vendredi 19 septembre 2025   chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a   t   donn   le vendredi 19 septembre 2025.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a   t   transmis avec l'avis de convocation.

CA 2025-09-25-009

IL EST PROPOS   par monsieur Richard Beausoleil et r  solu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a   t   d  pos  .

4. **RESSOURCES MAT  RIELLES**

4.1. **Demandes au minist  re de l'  ducation pour le Plan qu  b  cois des infrastructures (PQI) 2026-2036**

Le minist  re de l'  ducation (ci-apr  s : « MEQ ») alloue une enveloppe budg  taire pour l'Ajout d'espace (50511 pour le secteur jeune, 50512 pour le secteur de la formation professionnelle et 50513 pour les services r  gionaux) et le Remplacement de b  timent (50631) dans le cadre du PQI 2026-2036.

Les prévisions de l'effectif scolaire du MEQ et l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés permettent de conclure que la capacité d'accueil du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) ne sera pas suffisante pour accueillir l'effectif scolaire prévu. Les secteurs indiqués en annexe nécessitent donc des agrandissements ou des constructions.

Le Service des ressources matérielles a également obtenu des rapports de vétusté pour les projets concernés démontrant la nécessité de démolir et reconstruire certaines écoles.

À la suite de la demande du ministère de réduire le nombre de projets soumis au PQI en raison des restrictions budgétaires, et tenant compte du nombre croissant de projets nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins du CSSS, une priorisation des projets a été effectuée. Le CSSS a limité sa sélection à sept projets au niveau primaire, quatre projets au niveau secondaire, un projet au secteur régional et deux projets au secteur des adultes, pour un total de quatorze projets prioritaires parmi les vingt-trois projets initialement jugés nécessaires pour le CSSS.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la mesure Ajout d'espace (50511, 50512, 50513);

CONSIDÉRANT la mesure Remplacement de bâtiment (50631);

CONSIDÉRANT les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation (ci-après : « MEQ »);

CONSIDÉRANT l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT les rapports de vétusté reçus pour les projets concernés;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de réduire le nombre de projets soumis au PQI en raison des restrictions budgétaires;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, le CSSS a effectué une priorisation et limité sa sélection à quatorze projets parmi les vingt-trois initialement jugés nécessaires;

CA 2025-09-25-010

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'ACHEMINER au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511, 50512 et 50513) et la mesure Remplacement de bâtiment (50631), les demandes indiquées en annexe;

D'ACHEMINER au ministre de l'Éducation, la demande de démolition des bâtiments indiqués en annexe.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 00.

Marie-Lou Racine
Présidente

Jonathan Fontaine
Directeur général adjoint